



BILAN DES CAMPAGNES DE PROMOTIONS Année 2025

SOMMAIRE :

I. Premier degré

- A – Liste d'aptitude (LA): accès des instituteurs à l'échelle de rémunération (ECR) de professeur des écoles (PE) 2025
- B – Hors classe de l'ECR de PE 2025
- C – Classe exceptionnelle de l'ECR de PE 2025

II. Second degré

- A – Listes d'intégration des maîtres auxiliaires en contrat définitif (MD-CD) et des adjoints d'enseignement et des chargés d'enseignement (AE-CE) 2025
- B – Liste d'aptitude agrégés 2025
- C – Tableaux d'avancement
 - 1- Hors classe agrégés 2025
 - 2- Chaires supérieures 2025
 - 3- Hors classe professeurs certifiés (PC) / professeurs de lycée professionnel (PLP) / professeur d'éducation physique et sportive (PEPS) 2025
 - 4- Classe exceptionnelle agrégés 2025

I. Premier degré

A - Liste d'aptitude : accès des instituteurs à l'ECR de PE - 2025

Rappel des conditions :

L'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles par la voie du premier concours interne et de la liste d'aptitude sont prévues aux articles R.914-61 et R.914-62 du code de l'éducation.

Peuvent faire acte de candidature à l'inscription sur la liste d'aptitude, les instituteurs titulaires qui justifient, à la date du 1er septembre de l'année scolaire au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie, de cinq années de services effectifs en cette qualité.

Pour l'année 2025, le contingent était de :

- 53 pour la liste d'aptitude ;
- 1 pour le premier concours interne.

Bilan liste d'aptitude 2025			Bilan 1er concours interne 2025				Nombre d'instituteurs restant à intégrer à l'ECR de PE au 01/09/2025
Nombre de promotions offertes LA 2025	Nombre d'instituteurs promus par LA dans l'ECR des PE	% promus	Nombre de postes session 2025	Nombre d'inscrits	Nombre d'admis	% admis	
53	21	39,6	1	0	0	0	100

Le corps des instituteurs est en extinction depuis la création du corps de professeurs des écoles (décret n°90-680 du 1er août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles).

Pour mémoire, en 2024, 3 instituteurs ont été promus par liste d'aptitude et 5 par la voie du 1^{er} concours interne.

B - Hors classe de l'ECR de PE – 2025

Rappel des conditions :

Peuvent accéder au grade de la hors-classe, les maîtres contractuels comptant au 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins deux ans d'ancienneté dans le neuvième échelon de la classe normale. Le taux de promotion est de 23% en 2025.

Promotions au grade de hors-classe de PE - répartition par genre

Contingent total de promotions 2025	Population éligible	Nombre de promotions réalisées en 2025		TOTAL
		Homme	Femme	
1 937	8 422	174	1 763	1 937

-Le relèvement du taux de pro/pro à 23% en 2025 (22% en 2024) a permis une augmentation de 17 promotions possibles entre 2024 et 2025. Cette évolution est cependant moins importante que l'évolution entre 2023 et 2024 (+70 promotions) qui s'explique par la diminution du nombre d'éligibles en 2025 (8 729 en 2024).

Age moyen des promus au grade de la hors classe par genre - 2025

Age moyen des professeurs des écoles promus au grade de la hors classe au 01/09/2025		
Homme	Femme	Age moyen H/F
52 ans et 6 mois	52 ans	52 ans et 2 mois

C - Classe exceptionnelle de l'ECR de PE - 2025

Pour mémoire, les dispositions du décret n° 2023-720 du 4 août 2023 ont modifié les conditions d'accès au grade de la classe exceptionnelle à compter de l'année 2024 en supprimant le contingentement au profit d'un taux de promus promouvables et ont mis fin à la fonctionnalisation de la classe exceptionnelle.

A compter de 2024, le nombre de promotions annuelles est déterminé par l'application d'un taux de promotion fixé chaque année par arrêté à la population éligible par échelle de rémunération conformément aux dispositions du décret n°2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat.

En application des dispositions de l'arrêté du 28 mai 2024 modifiant l'arrêté du 30 juin 2009 fixant les taux de promotion dans les corps des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale du premier et du second degré, le taux appliqué à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles est maintenu en 2025 à 29%, soit un contingent de promotions fixé à 966.

Rappel des conditions :

Peuvent accéder au grade de la classe exceptionnelle, les maîtres contractuels ayant atteint 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins le 5ème échelon de la hors classe de leur échelle de rémunération.

Promotions au grade de la classe exceptionnelle 2025

Contingent total de promotions 2025	Population éligible	Nombre de promotions réalisées en 2025		TOTAL
		Homme	Femme	
966	3 331	62	904	966

La baisse du nombre de promotions possibles en 2025 est concomitante à celle de la population éligible, soit une diminution de 7,8%.

Age moyen des promus au grade de la classe exceptionnelle - 2025

Age moyen des professeurs des écoles promus au grade de la classe exceptionnelle au 01/09/2025		
Homme	Femme	Age moyen H/F
58 ans	57 ans	57 ans et 2 mois

II - Second degré

A - Listes d'intégration MD-CD et AE-CE 2025 (article R914-66 code de l'éducation)

Rappel des conditions :

Il s'agit des listes d'aptitude exceptionnelles dites « d'intégration » en vue de l'accès des maîtres en contrat définitif appartenant aux échelles de rémunération des adjoints d'enseignement (AE), des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive (CE EPS) ou des maîtres délégués en contrat définitif (MD-CD) aux échelles de rémunération des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel et des professeurs d'éducation physique et sportive.

Sont recevables les candidatures qui justifient, au 1^{er} octobre de l'année au titre de laquelle la promotion est prononcée, de 5 ans de services d'enseignement ou de documentation dans des établissements publics ou privés sous contrat.

Répartition académique des candidatures et des promotions

Académie	Contingent 2025	Nombre de candidatures	Nombre de promus
AIX-MARSEILLE	24	1	1
AMIENS	13	5	0
BESANCON	1	0	0
BORDEAUX	23	6	6
CLERMONT-FERRAND	0	0	0
CORSE	2	0	0
CRETEIL	18	4	2
DIJON	5	1	0
GRENOBLE	20	6	5
GUADELOUPE	1	0	0
GUYANE	0	0	0
LILLE	94	1	1
LIMOGES	2	0	0
LYON	45	1	0
MARTINIQUE	0	0	0
MONTPELLIER	15	0	0
NANCY-METZ	37	4	1
NANTES	67	2	1
NICE	9	0	0
NLE-CALEDONIE	84	25	24
NORMANDIE	30	0	0
ORLEANS-TOURS	14	0	0
PARIS	22	0	0
POITIERS	6	0	0
POLYNESIE	12	2	2
REIMS	0	0	0
RENNES	56	2	2
REUNION	5	0	0
STRASBOURG	9	0	0
TOULOUSE	42	1	1
VERSAILLES	35	0	0
TOTAL	691	61	46

B - Liste d'aptitude agrégés 2025

Rappel des conditions :

- être en fonction au 1er septembre de l'année de la promotion ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité des agents titulaires de l'État ;
- bénéficier, au 31 décembre de l'année précédant la promotion, de l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive ou des professeurs de lycée professionnel ;
- être âgés de quarante ans au moins au 1er octobre de l'année de la promotion, justifier à cette même date de 10 années de services effectifs d'enseignement dont 5 années dans l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive ou des professeurs de lycée professionnel.

Répartition par disciplines des dossiers de candidature

Disciplines	Nombre de propositions académiques	Contingent 2025
Allemand	15	1
Anglais	41	2
Arts – Arts plastiques	17	1
Economie-gestion	52	2
Education physique et sportive	23	1
Espagnol	28	2
Histoire-géographie	39	2
Lettres classiques	10	1
Lettres modernes	50	2
Mathématiques	56	3
Philosophie	17	1
Physique-chimie	24	1
Sciences de la vie et de la terre	36	2
Sciences économiques et sociales	14	1
Sciences industrielles de l'ingénieur	14	1
Total	436	23

Pour mémoire, le contingent est calculé dans la limite d'une nomination pour sept titularisations prononcées l'année précédant l'année d'établissement de la liste d'aptitude parmi les candidats qui auront satisfait aux épreuves de l'agrégation.

Répartition des promotions par disciplines et genres

	Répartition des propositions académiques / genre		Promotions par genre	
Discipline	Homme	Femme	Homme	Femme
Allemand	2	13	1	0
Anglais	7	34	1	1
Arts – Arts plastiques	5	12	1	0
Economie-gestion	23	29	1	1
Education physique et sportive	16	7	0	1
Espagnol	4	24	0	2
Histoire-géographie	14	25	1	1
Lettres classiques	3	7	0	1
Lettres modernes	9	41	1	1
Mathématiques	24	32	0	3
Philosophie	6	11	1	0
Physique-chimie	10	14	0	1
Sciences de la vie et de la terre	8	28	0	2
Sciences économiques et sociales	6	8	0	1
Sciences industrielles de l'ingénieur	13	1	1	0
Total	150	286	8	15
Total	436		23	

Les proportions de femmes proposées par les académies et des promus sont respectivement de 65,6% et de 65,2%, proportions similaires à celles de 2024 (65%).

Répartition académique des dossiers et des promotions

Académies	Nombre de propositions	Nombre de promus
Aix-Marseille	20	2
Amiens	8	0
Besançon	15	0
Bordeaux	22	0
Clermont-Ferrand	33	0
Corse	1	0
Créteil	61	1
Dijon	10	0
Grenoble	8	1
Guadeloupe	1	0
Guyane	2	0
La Réunion	7	2
Lille	15	2
Limoges	5	0
Lyon	21	1
Martinique	2	0
Montpellier	17	1
Nancy-Metz	8	1
Nantes	23	1
Nice	8	2
Normandie	18	1
Nouvelle Calédonie	2	1
Orléans-Tours	19	2
Paris	18	2
Poitiers	16	0
Reims	11	1
Rennes	17	0
Strasbourg	5	0
Toulouse	22	1
Versailles	21	1
Total	436	23

Le nombre des promus se concentre sur 17 académies sur 30 (56,7%) soit une dispersion plus importante qu'en 2024 (48%)

C - Tableaux d'avancement et liste d'aptitude à la Chaire supérieure

1 – Hors classe agrégés 2025

Rappel des conditions :

Peuvent accéder au grade de la hors-classe, les agrégés comptant au 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi au moins deux ans d'ancienneté dans le neuvième échelon de la classe normale (y compris ceux qui sont stagiaires dans d'autres échelles de rémunération).

Le taux pro/pro est de 22% en 2024 à 23% en 2025.

Répartition des dossiers de candidature à la hors classe des agrégés par académie et par genre

Académies	Nombre de propositions académiques	Homme	Femme	% Homme	% Femme
Aix-Marseille	24	6	18	25,0%	75,0%
Amiens	6	2	4	33,3%	66,7%
Besançon	2	1	1	50,0%	50,0%
Bordeaux	20	10	10	50,0%	50,0%
Clermont-Ferrand	8	4	4	50,0%	50,0%
Corse	1	1		100,0%	0,0%
Créteil	10	4	6	40,0%	60,0%
Dijon	6	1	5	16,7%	83,3%
Grenoble	23	11	12	47,8%	52,2%
Guadeloupe	0				
Lille	30	15	15	50,0%	50,0%
Limoges	2		2	0,0%	100,0%
Lyon	31	13	18	41,9%	58,1%
Montpellier	13	6	7	46,2%	53,8%
Nancy-Metz	8	1	7	12,5%	87,5%
Nantes	46	26	20	56,5%	43,5%
Nice	7	4	3	57,1%	42,9%
Normandie	12	4	8	33,3%	66,7%
Nouvelle Calédonie	1		1	0,0%	100,0%
Orléans-Tours	7	3	4	42,9%	57,1%
Paris	25	9	16	36,0%	64,0%
Poitiers	5	2	3	40,0%	60,0%
Polynésie française	1		1	0,0%	100,0%
Reims	4	3	1	75,0%	25,0%
Rennes	37	17	20	45,9%	54,1%
Réunion	3	3		100,0%	0,0%
Strasbourg	7	2	5	28,6%	71,4%
Toulouse	24	9	15	37,5%	62,5%
Versailles	26	9	17	34,6%	65,4%
Total	389	166	223	42,7%	57,3%

Répartition des dossiers de candidature à la hors classe des agrégés par discipline

Disciplines	Nombre de propositions académiques	Homme	Femme	% Homme	% Femme
Allemand	10	1	9	10,0%	90,0%
Anglais	33	7	26	21,2%	78,8%
Arts appliqués	6	1	5	16,7%	83,3%
Arts plastiques	5	2	3	40,0%	60,0%
Biochimie – génie biologique	2		2	0,0%	100,0%
Economie-gestion	35	4	31	11,4%	88,6%
Education musicale et chant choral	5	1	4	20,0%	80,0%
Education physique et sportive	37	28	9	75,7%	24,3%
Espagnol	18	5	13	27,8%	72,2%
Génie électrique-mécanique	3	3		100,0%	0,0%
Histoire-géographie	21	8	13	38,1%	61,9%
Lettres classiques	13	3	10	23,1%	76,9%
Lettres modernes	32	4	28	12,5%	87,5%
Mathématiques	49	26	23	53,1%	46,9%
Philosophie	18	10	8	55,6%	44,4%
Physique-chimie	31	24	7	77,4%	22,6%
Sciences de la vie et de la terre	32	6	26	18,8%	81,3%
Sciences économiques et sociales	13	8	5	61,5%	38,5%
Sciences industrielles de l'ingénieur	25	25		100,0%	0,0%
Sciences et techniques médico-sociales	1		1	0,0%	100,0%
Total	389	166	223	42,7%	57,3%

Répartition des appréciations recteurs

Appréciation	Nombre	%
A consolider	6	1,5%
Satisfaisant	137	35,2%
Très satisfaisant	137	35,2%
Excellent	109	28,0%
Total	389	100,00%

2 – Chaires supérieures 2025**Rappel des conditions :**

- Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude des professeurs de chaires supérieures les membres du corps des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré. Les professeurs agrégés de classe normale doivent être parvenus au 6e échelon de leur grade au 1er septembre de l'année scolaire au titre de laquelle est établie la liste d'aptitude ;
- Doivent avoir assuré pendant au moins deux années scolaires, dans une classe préparatoire aux grandes écoles, un service hebdomadaire de cinq heures dans une même division ou de six heures réparties sur plusieurs divisions, deux de ces divisions au moins correspondant à des programmes d'enseignement différents.

Répartition des dossiers de candidature à la chaire supérieure par académie et par genre

Académies	Nombre de propositions académiques	Homme	Femme	% Homme	% Femme
Aix-Marseille	5	1	4	20,0%	80,0%
Corse	2	2	0	100,0%	0,0%
Créteil	3	1	2	33,3%	66,7%
Grenoble	4	1	3	25,0%	75,0%
Lille	1	1	0	100,0%	0,0%
Lyon	2	1	1	50,0%	50,0%
Montpellier	1	0	1	0,0%	100,0%
Nancy-Metz	2	2	0	100,0%	0,0%
Nantes	3	3	0	100,0%	0,0%
Nice	3	1	2	33,3%	66,7%
Normandie	2	1	1	50,0%	50,0%
Paris	3	1	2	33,3%	66,7%
Rennes	11	4	7	36,4%	63,6%
Strasbourg	1		1	0,0%	100,0%
Toulouse	2	1	1	50,0%	50,0%
Versailles	5	4	1	80,0%	20,0%
Total	50	24	26	48,0%	52,0%

Répartition des dossiers de candidature à la chaire supérieure par discipline

Disciplines	Nombre de propositions académiques	Homme	Femme	% Homme	% Femme
Allemand	2	0	2	0,0%	100,0%
Anglais	5	0	5	0,0%	100,0%
Economie-gestion	4	0	4	0,0%	100,0%
Espagnol	1	1	0	100,0%	0,0%
Histoire-géographie	1	0	1	0,0%	100,0%
Italien	1	0	1	0,0%	100,0%
Lettres classiques	1	0	1	0,0%	100,0%
Lettres modernes	7	1	6	14,3%	85,7%
Mathématiques	12	6	6	50,0%	50,0%
Philosophie	4	4	0	100,0%	0,0%
Physique-chimie	7	7	0	100,0%	0,0%
Sciences économiques et sociales	3	3	0	100,0%	0,0%
Sciences industrielles de l'ingénieur	2	2	0	100,0%	0,0%
Total	50	24	26	48,0%	52,0%

Promotions réalisées 2025 :

Echelle de rémunération	Population éligible	Contingent	Nombre de promotions par genre		Total des promus
			Homme	Femme	
Agrégé hors classe	818	189	65	114	179
Professeur de chaire supérieure			2	7	9
Total			67	121	188

L'écart de 1 entre le contingent et le nombre de promus s'explique par la nomination de 3 agrégés au grade de la hors classe pour un contingent de 4 nominations possibles dans la discipline "Arts plastiques". En effet, l'inspection générale a justifié ce choix par le niveau très hétérogène des candidatures et des avis rendus. .

Age moyen des promus au grade de la hors classe en 2025

Age moyen des agrégés promus au grade de hors classe au 01/09/2025		
Homme	Femme	Age moyen H/F
51,4	51,9	51,7

3 – Hors classe PC / PLP / PEPS 2025

Rappel des conditions :

Peuvent accéder au grade de hors-classe de leur échelle de rémunération, les maîtres comptant au 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi au moins deux ans d'ancienneté dans le neuvième échelon de la classe normale (y compris ceux qui sont stagiaires dans d'autres échelles de rémunération). Le taux pro/pro est passé de 22% en 2024 à 23 % en 2025.

Promotions réalisées à la hors classe des PC/PLP et PEPS en 2025

ECR	Population éligible	Contingent	Nombre de promotions par genre		Nombre de promus
			Homme	Femme	
PC	9 545	2 196	547	1 649	2 196
PLP	1 897	436	159	277	436
PEPS	1 088	250	154	96	250
TOTAL	12 530	2 882	860	2 012	2 882

Le nombre de promotions est en légère baisse (- 2,2%) corrélée à une diminution du nombre d'éligibles.

Age moyen des promus au grade de la hors classe par genre en 2025

PC			PLP			PEPS		
Homme	Femme	Age moyen H/F	Homme	Femme	Age moyen H/F	Homme	Femme	Age moyen H/F
53,3	52,7	52,9	52,6	53,2	51,4	51,1	50,8	47,6

4 – Classe exceptionnelle 2025

De la même façon que pour l'échelle de rémunération des professeurs des écoles, les dispositions du décret n°2023-720 du 4 août 2023 ont modifié les conditions d'accès au grade de la classe exceptionnelle à compter de l'année 2024 en supprimant le contingentement au profit d'un taux de promus promouvables et ont mis fin à la fonctionnalisation de la classe exceptionnelle.

A compter de 2024, le nombre de promotions annuelles est déterminé par l'application d'un taux de promotion fixé chaque année par arrêté à la population éligible par échelle de rémunération conformément aux dispositions du décret n°2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat.

En application des dispositions de l'arrêté du 28 mai 2024 modifiant l'arrêté du 30 juin 2009 fixant les taux de promotion dans les corps des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale du premier et du second degré, les taux 2025 appliqué aux échelles de rémunération sont identiques aux taux 2024 soit :

Agrégés	Professeurs certifiés	PEPS	PLP
13,5%	9%	10,5%	9%

a - classe exceptionnelle 2025 des agrégés

Conditions d'éligibilité : peuvent accéder au grade de la classe exceptionnelle, les maîtres contractuels ayant atteint 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins le 4^{ème} échelon de la hors classe de leur échelle de rémunération

Répartition des dossiers de candidature par académie et par genre

Académies	Nombre de propositions académiques	Homme	Femme	% Homme	% Femme
Aix-Marseille	11	5	6	45,5%	54,5%
Amiens	3	0	3	0,0%	100,0%
Bordeaux	7	7	0	100,0%	0,0%
Clermont-Ferrand	5	3	2	60,0%	40,0%
Créteil	4	3	1	75,0%	25,0%
Dijon	2	2	0	100,0%	0,0%
Grenoble	6	3	3	50,0%	50,0%
Guadeloupe	1	0	1	0,0%	100,0%
Lille	17	10	7	58,8%	41,2%
Limoges	2		2	0,0%	100,0%
Lyon	18	10	8	55,6%	44,4%
Montpellier	4	2	2	50,0%	50,0%
Nancy-Metz	5	5	0	100,0%	0,0%
Nantes	25	11	14	44,0%	56,0%
Nice	2	0	2	0,0%	100,0%
Normandie	4	2	2	50,0%	50,0%
Orléans-Tours	8	4	4	50,0%	50,0%
Paris	8	3	5	37,5%	62,5%
Poitiers	3	2	1	66,7%	33,3%
Polynésie française	2	2	0	100,0%	0,0%
Reims	2	1	1	50,0%	50,0%
Rennes	25	13	12	52,0%	48,0%
Réunion	2	0	2	0,0%	100,0%
Strasbourg	2	2	0	100,0%	0,0%
Toulouse	7	4	3	57,1%	42,9%
Versailles	15	6	9	40,0%	60,0%
Total	190	100	90	52,6%	47,4%

Répartition par disciplines

Disciplines	Nombre de propositions académiques	Homme	Femme	% Homme	% Femme
Allemand	4	1	3	25,0%	75,0%
Anglais	9	2	7	22,2%	77,8%
Arts-arts plastiques	5	0	5	0,0%	100,0%
Economie-gestion	16	4	12	25,0%	75,0%
Education musicale et chant choral	2	1	1	50,0%	50,0%
Education physique et sportive	22	15	7	68,2%	31,8%
Espagnol	5	1	4	20,0%	80,0%
Histoire-géographie	14	10	4	71,4%	28,6%
Lettres classiques	7	4	3	57,1%	42,9%
Lettres modernes	18	8	10	44,4%	55,6%
Mathématiques	32	17	15	53,1%	46,9%
Philosophie	8	7	1	87,5%	12,5%
Physique-chimie	17	16	1	94,1%	5,9%
Sciences de la vie et de la terre	17	5	12	29,4%	70,6%
Sciences économiques et sociales	4	1	3	25,0%	75,0%
Sciences industrielles de l'ingénieur	10	8	2	80,0%	20,0%
Total	190	100	90	52,6%	47,4%

Répartition des appréciations

Avis de l'IPR	Avis du chef d'établissements	nb	%
Très favorable	Très favorable	117	61,6%
Très favorable	Favorable	12	6,3%
Favorable	Très favorable	52	27,4%
Favorable	Favorable	7	3,7%
Très favorable	nc	2	1,1%
Total		190	

Conformément à la note de service du 2 mai 2024 relative à l'accès à la classe exceptionnelle des maîtres du 1^{er} degré et du 2nd degré pérenne en 2025, les dossiers sélectionnés en priorité font l'objet d'un avis conjoint « très favorable » de l'inspecteur d'académie et du chef d'établissement.

Promotions réalisées 2025

Echelle de rémunération	Population éligible	Contingent	Nombre de promotions par genre		Total des promus
			Homme	Femme	
Agrégés	449	60	26	34	60

Age moyen des promus au grade de la classe exceptionnelle en 2025

Age moyen des agrégés promus au grade de la classe exceptionnelle au 01/09/2025		
Homme	Femme	Age moyen H/F
60,2	58,9	59,4

b - classe exceptionnelle PC / PLP / PEPS**Conditions d'éligibilité :**

Peuvent accéder au grade de la classe exceptionnelle, les maîtres contractuels ayant atteint 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins le 5ème échelon de la hors classe de leur échelle de rémunération

Promotions réalisées à la classe exceptionnelle des PC/PLP et PEPS en 2025

ECR	Population éligible	Contingent	Nombre de promotions par genre		Nombre de promus
			Homme	Femme	
PC	8 830	794	256	538	794
PLP	2 154	193	90	103	193
PEPS	1 072	113	74	39	113
TOTAL	12 056	1 100	420	680	1 100

Age moyen des promus

PC			PLP			PEPS		
Homme	Femme	Age moyen H/F	Homme	Femme	Age moyen H/F	Homme	Femme	Age moyen H/F
57,8	57,1	57,6	44,9	45,0	50,6	58,1	56,6	57,1